



CHAMPIONNATS REGIONAUX

Saison 2010/2011

Benjamins Masculins et Féminins

Minimes Masculins et Féminins

Cadets Masculins et Féminins

CAHIER DES CHARGES

Décision du Comité Directeur de la Ligue du 31 Mars 2010

Préambule : Seules les équipes répondant au cahier des charges pourront participer aux championnats régionaux.

1. ENTRAÎNEMENT, ENTRAÎNEUR, ASSISTANT

a. Entraînement :

1 - La quantité minimale d'entraînement est de 2 x 1 h30

b. Qualification de l'entraîneur et de l'assistant manager (éventuel) :

Championnat	Qualification entraîneur	Qualification assistant manager
Benjamins M et F	Entraîneur « jeunes » recyclé	Initiateur recyclé
Minimes M et F	Entraîneur « jeunes » recyclé	Initiateur recyclé
Cadets M et F	Entraîneur « jeunes » recyclé	Initiateur recyclé

c. Managérat des équipes et assistant:

Il doit être assuré par l'entraîneur de l'équipe. La mise en place d'un assistant manager ne peut se concevoir que lorsque le club dispose d'un entraîneur professionnel à temps partiel ou à temps complet et qui entraînent plusieurs équipes

Dans cette situation, ce dernier pourra être suppléé dans le managérat par **un autre et unique cadre par équipe** sous les réserves suivantes :

1. être inscrit **IMPERATIVEMENT** sur la feuille d'engagement de l'équipe
2. respecter le cahier des charges sur la qualification de l'assistant manager
3. être inscrit et participer en totalité à la formation de niveau supérieur au cours de la saison, s'il n'est pas encore titulaire du niveau minimum requis pour l'entraîneur de la catégorie concernée

d. Recyclage des entraîneurs et assistants :

Les entraîneurs et assistants des équipes des championnats régionaux « jeunes » doivent être recyclés par la participation **OBLIGATOIRE tous les ans** à la journée de pré-saison organisée au mois de septembre 2010.

e. Changement d'entraîneur :

Le changement éventuel de l'entraîneur ou du cadre manager :

- entre la phase de qualification et le début championnat
- ou en cours de saison

est soumis à l'approbation de la Commission Technique Régionale.

2. ENGAGEMENT des EQUIPES :

a. Les équipes souhaitant participer au championnat régional le feront **pour le 28 Mai 2010** au moyen du formulaire prévu à cet effet auprès de la Ligue (disponible sur www.basketbassenormandie.com)

b. Elles devront respecter l'**ensemble** du cahier des charges lors de l'engagement.

3. QUALIFICATION des EQUIPES :

- a. Les championnats régionaux étant limités à 12 équipes, en cas d'un nombre d'équipes engagées supérieures à ce chiffre, la CSR organisera un système de qualification auquel toutes les équipes engagées participeront.
- b. La forme de la qualification sera organisée en fonction du nombre d'équipes engagées.
- c. Cette qualification aura lieu lors de deux journées maximum de qualification en septembre 2010.

4. FORMULE du CHAMPIONNAT

Pour les catégories ayant 12 équipes à l'issue des qualifications:

- 12 équipes réparties en 2 poules **géographiques** de 6 équipes puis en 2 poules de niveau de 6 équipes. Les trois premières équipes des deux poules géographiques en poule haute et trois autres en poule basse

Pour les catégories ayant moins de 12 équipes lors des inscriptions:

- : La formule sera décidée par la CSR en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le titre de **CHAMPION DE BASSE-NORMANDIE** est attribué à l'équipe classée première de la poule haute ou du championnat à poule unique

5. HORAIRES DES RENCONTRES :

Les horaires sont fixés par l'article 17 des règlements généraux de la ligue.

Les éventuelles dérogations devront se conformer à l'article 18 des règlements généraux de la ligue

6. NOMBRE MINIMUM DE JOUEURS INSCRITS sur LA FEUILLE de MARQUE et PARTICIPANTS aux rencontres :

8 joueurs (euses)

Dans le cas contraire, le match se déroulera et l'équipe ne respectant pas cette règle sera pénalisée conformément aux règlements généraux de la Ligue.

7. ARBITRAGE :

Application de la charte :

Une équipe engagée = un arbitre départemental ou régional soumis à désignation.

8. SANCTIONS POUR NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

- a. Si après enquête, il s'avère qu'une équipe ne respecte pas le cahier des charges, les sanctions suivantes seront prononcées :

Non respect de la quantité d'entraînement	voir paragraphe b
Absence à la journée de pré-saison : entraîneur et/ou assistant manager	90 € par personne
Absence de formation en cours de saison pour l'assistant	250 € (coût d'un stage de formation)
Fraude sur le nom de l'entraîneur et/ ou de l'assistant	250 € (coût d'un stage de formation)
Non respect de statut de l'arbitrage	Pas d'engagement possible la saison suivante

- b. Pour la saison 2009-2010, les sanctions financières prévues pour la non-formation de l'assistant ne seront pas appliquées, par contre le droit d'engagement de la catégorie concernée sera doublé.

- c. **Aucune tolérance pour la saison 2010-2011**

- d. **En cas de non respect d'une clause ci dessus le droit d'engagement sera doublé la saison suivante.**

9. CONSIGNES TECHNIQUES

Benjamins – benjamines :

Défense : Homme à Homme (Fille à fille) sur demi-terrain

On **peut utiliser** une défense tout terrain sur de **(très) courtes périodes** dans les cas suivants :

- ◆ Revenir au score
- ◆ Creuser un écart

Attaque : Privilégier le jeu rapide, le démarquage simple (pas d'écran), le jeu en mouvement et le jeu sans joueur intérieur fixe

Minimes garçons et filles :

Défense : Homme à Homme (Fille à fille) sur demi-terrain, aides autorisées. (en allant vers la règle des 3 secondes NBA)

On **peut utiliser** une défense tout terrain sur de **(très) courtes périodes** dans les cas suivants :

- ◆ Revenir au score
- ◆ Creuser un écart

Attaque : Privilégier le jeu rapide, le démarquage simple, le jeu en mouvement et le jeu sans joueur intérieur fixe (sauf joueur de très grande taille > 1m90)

Cadets et cadettes :

Défense : Libre. Souhait que la défense de zone ne soit pas la défense de base des équipes

Attaque : Libre

Rappel concernant certains points du règlement

1) Encadrement des équipes de Jeunes

Extraits des règlements généraux de la FFBB :

« **ENCADREMENT DES ÉQUIPES DE "JEUNES"**

Article 313 (Février 98)

Les associations sportives ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule une personne majeure licenciée pourra assurer cet encadrement..... »

Nous vous rappelons les règles appliquées :

En dehors du respect du cahier des charges des championnats régionaux « jeunes »

- En cas d'absence de l'entraîneur **et si** une personne majeure licenciée (dirigeant, parent) ne peut le remplacer sur le banc **le match ne pourra pas débuter.**
- En cas de disqualification (ou d'absence en cours de match) de l'entraîneur **et si** une personne majeure licenciée (dirigeant, parent) ne peut le remplacer sur le banc **le match sera immédiatement arrêté.** La Commission Sportive Régionale sera seule juge de la décision à prendre.

2) Non présentation de licences

Extraits :

- **de l'article 14 des règlements sportifs des championnats, trophées et coupe de France de la FFBB**
- **De l'article 46 des règlements généraux de la LRBN :**

«En cas de non présentation de licence, quel que soit le motif, le joueur devra présenter une pièce officielle dont la liste limitative est fixée ci-après : carte d'identité nationale, permis de conduire, carte de scolarité, carte professionnelle, passeport, carte de séjour.

Il apposera sa signature dans la case numéro de licence de la feuille de marque. Cet état de fait sera consigné sur la feuille de marque par l'arbitre. L'association ou société sportive sera pénalisée d'une pénalité financière pour licence manquante, sauf dans le cas où le-la joueur-euse présente le duplicata fourni avec la licence accompagné d'une pièce officielle mentionnée ci-dessus. Dans cette situation, le numéro de la licence sera inscrit sur la feuille de marque, sans la signature du joueur..... »

La ligue, dans son article 46, a ajouté :

«Le duplicata de licence muni d'une photo est assimilé à la licence originale..... »

Les règles suivantes sont donc appliquées :

- Un joueur sans licence et ne présentant pas une des pièces officielles indiquées ci-dessus **ne pourra pas** participer à la rencontre.
- En championnat régional, le joueur, présentant le duplicata muni d'une photo, **pourra** participer à la rencontre.
-

Et cela quelque soit la catégorie d'âge.

Les arbitres sont chargés de l'application de ces règles.